



Société de promotion de  
la photographie du Québec

# COMMUNIQUÉ

Modifications  
et nouveautés  
pour 2022-2023

Mai 2022

# MODIFICATIONS ET NOUVEAUTÉS 2022-2023 CONCOURS ET EXPOSITIONS - 34<sup>e</sup> ÉDITION

## 1. CONTEXTE

La SPPQ (« La Société ») souhaite harmoniser et uniformiser l'ensemble des politiques liées à la réglementation de ses concours et expositions tout en préservant les spécificités propres à chacune des activités.

Dans un souci d'efficacité, elle travaille, en continu, à clarifier et préciser l'énoncé de ses règlements afin de simplifier et démocratiser ses processus.

## 2. MODIFICATIONS ET NOUVEAUTÉS 2022-2023

### 2.1. Politiques spécifiques à certaines activités

#### 2.1.1. Circuit photo

Des changements majeurs sont apportés :

- Les images doivent être déposées par courriel [circuit.photo@sppq.com](mailto:circuit.photo@sppq.com) au responsable du concours.
- Remise de prix pour les trois (3) premiers clubs photos selon le classement des clubs.

Sinon la date d'inscription et les dates d'échéance sont :

- Date début d'inscription : **12 mai 2022**
- Date limite d'inscription : **19 juin 2022**
- Date début d'enregistrement : **30 août 2022**
- Date limite d'enregistrement : **4 octobre 2022**
- Date limite de dépôt : **4 octobre 2022**

#### 2.1.2. Défi interclubs Mongeon-Pépin

Un changement majeur est apporté : les images doivent être déposées par courriel : [defi.interclubs@sppq.com](mailto:defi.interclubs@sppq.com) au responsable du concours.

Certains précisions ont été ajoutées pour les thématiques : animalier, humain et nature.

Sinon le thème variable qui est « paysage urbain », la date d'inscription et les dates d'échéance :

- Date début d'inscription : **26 septembre 2022**
- Date limite d'inscription : **31 décembre 2022**
- Date limite d'enregistrement : **21 janvier 2023**
- Date limite de dépôt : **21 janvier 2023**

#### 2.1.3. Livre photo

Un changement majeur est apporté : les images doivent être déposées par courriel [livre.photo@sppq.com](mailto:livre.photo@sppq.com) au responsable du concours.

Modification de la grille d'évaluation lors du jugement des livres photo

Sinon la date d'inscription et les dates d'échéance :

- Date début d'inscription : **26 septembre 2022**
- Date limite d'inscription : **22 janvier 2023**
- Date limite d'enregistrement : **19 février 2023**
- Date limite de dépôt : **19 février 2023**



## MODIFICATIONS ET NOUVEAUTÉS 2022-2023 CONCOURS ET EXPOSITIONS - 34<sup>e</sup> ÉDITION

### 2.1 Politiques spécifiques à certaines activités (suite)

#### 2.1.4. Galerie Gaston-Chouinard exposition virtuelle

Des changements majeurs sont apportés quant à la participation et la sélection des clubs qui peuvent exposer dans la galerie :

- Lors de chaque exposition, deux clubs photo exposent chacun 12 photographies.
- La sélection des clubs se fait selon le principe du « premier arrivé, premier retenu ».
- Les images doivent être exclusives et ne doivent en aucun cas constituer un doublon.
- L'impression des 12 photos (si l'exposition en format imprimé) est sous la responsabilité du club photo.
- Il n'y a aucun coût de participation. **C'est gratuit.**
- Les images doivent être déposées douze (12) jours avant l'exposition par courriel [galerie.gchouinard@sppq.com](mailto:galerie.gchouinard@sppq.com) au responsable du concours.
- Les inscriptions débutent au début du mois de septembre.

Les dates des matinées-rencontres, qui marquent le début pour les 6 expositions et qui se prolongent jusqu'à la matinée-rencontre suivante, sont :

- **16 octobre 2022** (exposition virtuelle à déterminer)
- **13 novembre 2022** (exposition virtuelle à déterminer)
- **4 décembre 2022** (exposition virtuelle à déterminer)
- **22 janvier 2023** (exposition virtuelle à déterminer)
- **19 février 2023** (exposition virtuelle à déterminer)
- **19 mars 2023** (exposition virtuelle à déterminer)

#### 2.1.5. Les clubs photo s'exposent

Des changements majeurs sont apportés :

- Des frais d'inscription au coût de 50 \$ sont maintenant exigés.
- Remise de prix pour les trois (3) premiers clubs photo selon le classement des clubs.
- L'envoi des photos se fait uniquement chez Lozeau Henry's à Montréal.
- La récupération des photos se fait au Musée National de la Photographie Desjardins ou chez Lozeau Henry's à Montréal selon le choix des clubs photo.
- Les images doivent être déposées par courriel [clubs.photo@sppq.com](mailto:clubs.photo@sppq.com) au responsable du concours.

Sinon la date d'inscription et les dates d'échéance sont :

- Date début d'inscription : **26 septembre 2022**
- Date limite d'inscription : **22 janvier 2023**
- Date limite d'enregistrement : **19 février 2023**
- Date limite de dépôt des photos imprimées et numériques : **19 février 2023**
- Dates d'expositions : **à déterminer**
- Vernissage : **à déterminer**



## MODIFICATIONS ET NOUVEAUTÉS 2022-2023 CONCOURS ET EXPOSITIONS - 34<sup>e</sup> ÉDITION

### 3. CONCLUSION

Le présent document dresse l'inventaire des principaux changements applicables aux politiques de la SPPQ (« La Société ») pour l'exercice 2022-2023. Malgré toute l'attention portée à ce document, celui-ci n'a pas la prétention de présenter une liste exhaustive des détails liés à chacun de ces changements.

Toutes ces nouveautés et les détails qui s'y rattachent sont reportés dans les règlements respectifs de chacune des activités de « La Société », concours et expositions.

Les règles décrites aux différents règlements prévalent en tout temps.

De plus, « La Société » se réserve le droit d'apporter, à tout moment, toutes autres modifications qu'elle juge nécessaires à la bonne compréhension de ses politiques ou au bon déroulement de ses activités.

Surveillez le [site Web](#) de la SPPQ afin de connaître les membres de la nouvelle équipe du conseil d'administration pour la rentrée de septembre 2022.

**MODIFICATIONS ET NOUVEAUTÉS 2022-2023  
CONCOURS ET EXPOSITIONS - 34<sup>e</sup> ÉDITION**

**Tableau synthèse des changements**

<b>Circuit photo</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les images doivent être déposées par courriel <a href="mailto:circuit.photo@sppq.com">circuit.photo@sppq.com</a> au responsable du concours.</li> <li>▪ Remise de prix pour les trois (3) premiers clubs photo.</li> </ul>
<b>Défi interclubs Mongeon-Pépin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le thème variable est « paysage urbain ».</li> <li>▪ Certaines précisions ont été apportées aux thématiques : animalier, humain et nature.</li> <li>▪ Les images doivent être déposées par courriel <a href="mailto:defi.interclubs@sppq.com">defi.interclubs@sppq.com</a> au responsable du concours.</li> </ul>
<b>Livre photo</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Modification de la grille d'évaluation lors du jugement des livres photo.</li> <li>▪ Les images doivent être déposées par courriel <a href="mailto:livre.photo@sppq.com">livre.photo@sppq.com</a> au responsable du concours.</li> </ul>
<b>Galerie Gaston-Chouinard</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Deux clubs photo peuvent exposer chacun 12 photographies.</li> <li>▪ Les sélections des clubs se fait selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».</li> <li>▪ Les images doivent être exclusives et ne doivent en aucun cas constituer un doublon.</li> <li>▪ L'impression des 12 photos (si l'exposition est en format imprimé) est sous la responsabilité du club photo.</li> <li>▪ Il n'y a aucun coût de participation. C'est gratuit !</li> <li>▪ Les images doivent être déposées par courriel <a href="mailto:galerie.gchouinard@sppq.com">galerie.gchouinard@sppq.com</a> au responsable du concours.</li> <li>▪ Les inscriptions débutent au début du mois de septembre 2022.</li> </ul>
<b>Les clubs photo s'exposent</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Remise de prix pour les trois (3) premiers clubs photo suite au classement des clubs.</li> <li>▪ Les images doivent être déposées par courriel <a href="mailto:clubs.photo@sppq.com">clubs.photo@sppq.com</a> au responsable du concours.</li> </ul>